

# LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL

## MOBILISER LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

FICHE-OUTILS



**La prévention des conduites addictives** doit constituer une priorité de la santé au travail et de la Qualité de Vie et des conditions de Travail (QVCT)<sup>1</sup>. Ainsi la MILDECA<sup>2</sup>, a proposé au réseau Anact-Aract et Association Addictions France, l'adaptation d'une démarche émanant des leurs approches complémentaires pour améliorer la prévention des conduites addictives en milieu de travail.

En 2020 et 2021 un **dispositif d'accompagnement de 18 structures privées et publiques** a été impulsé dans 3 régions (Centre-Val de Loire, Occitanie, la Réunion) afin de valider l'intérêt de l'approche complémentaire des deux réseaux. Issus de ces expérimentations, des outils et vidéos ont été réalisés et sont mis à la disposition des structures qui souhaitent à leur tour passer à l'action.

**Les outils et vidéos** s'adressent aux acteurs internes des structures que peuvent être les représentant-es de la direction, les représentant-es du personnel, les préventeurs-trices ou les responsables des ressources humaines.

<sup>1</sup> CF Accord National Interprofessionnel (ANI) 2020

<sup>2</sup> [https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/plan\\_mildeca\\_2018-2022\\_def\\_190212\\_web.pdf](https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/plan_mildeca_2018-2022_def_190212_web.pdf)



Fiche-outils

**L'ÉTAT  
DES LIEUX  
PARTAGÉ**



Fiche-outils

**ÉTAPES ET  
CONDUITE  
DE PROJET**



Témoignages vidéo

**PRÉVENIR,  
OUTILLER  
ET AGIR**

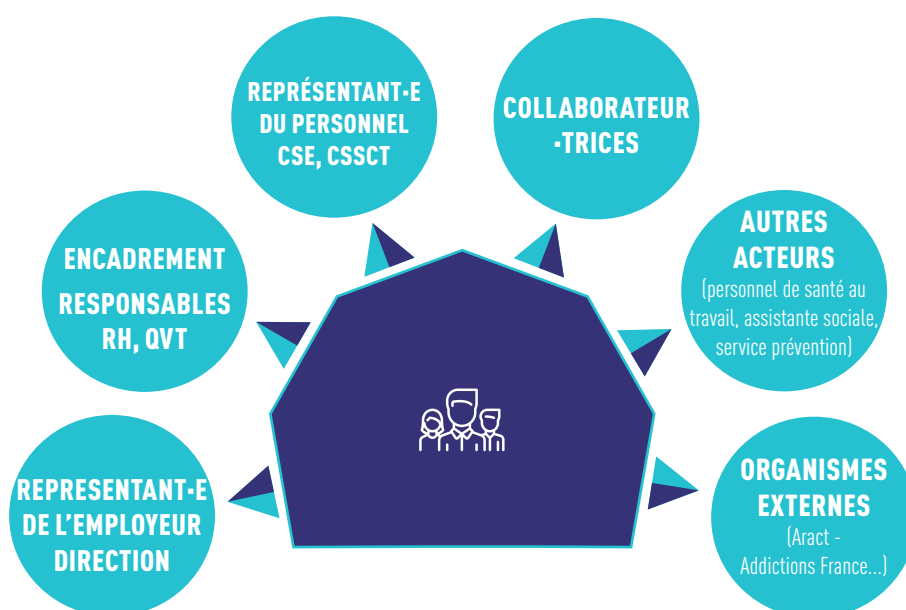


## De quoi s'agit-il, pourquoi ?

Mobiliser les acteurs de l'entreprise autour des conduites addictives en milieu professionnel est la première étape de la démarche de prévention et elle doit se poursuivre tout au long de celle-ci avec une communication explicite et régulière.

La mobilisation des acteurs de la structure est cruciale. Elle doit permettre au projet de susciter l'adhésion du plus grand nombre et en premier lieu de la direction.

### AVOIR L'ADHÉSION DU PLUS GRAND NOMBRE





## PARLER TRAVAIL

Le lien entre travail et conduites addictives est ambivalent. Le travail peut jouer un rôle protecteur mais aussi être un facteur de risque. Les conduites addictives sont souvent perçues comme un « problème de santé personnel ou de vie privée », un « sujet tabou / complexe » par les employeurs et les collaborateur-trices. Agir sur cette question impose de sortir de

la seule gestion de situation de crise et se recentrer sur le lien au travail. Il existe des **facteurs professionnels susceptibles d'initier, de favoriser ou de renforcer des usages de substances psychoactives** (d'après Lutz et Cleren-*Recommandations pour la pratique clinique des médecins du travail - Société française d'alcoologie, 2013*).



### TENSIONS PHYSIQUES

*Temps de travail, horaires, bruits, odeur, chaleur, douleur, intensité des gestes, activité répétitive...*



### TENSIONS PSYCHIQUES

*Conflits, isolement, anxiété, vigilance, surinvestissement, charge émotionnelle, exclusion, manque de reconnaissance, âge, perte de sens, usure mentale...*



### DISPONIBILITÉ ET OFFRE DE PRODUITS LIÉS AU MILIEU PROFESSIONNEL

*Offre d'alcool sur le lieu de travail, métiers de production, de vente ou de contrôle liés aux produits psychoactifs, métiers de la santé...*



### PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

*Temps de travail, horaires, bruits, odeur, chaleur, douleur, intensité des gestes, activité répétitive...*



### PRATIQUES CULTURELLES ET SOCIALISANTES

*Convivialité, relations hiérarchiques, image de marque, démarche commerciale, cohésion d'équipe, réseau, métier, support de communication, rituel d'équipe, bizutage...*

**La démarche m'a permis de prendre conscience que les pratiques addictives n'étaient pas seulement importées par l'agent mais que le travail pouvait également constituer un facteur de risque de consommation nouvelle ou d'accroissement d'une consommation occasionnelle ou régulière.**

(collectivité territoriale - Occitanie)

## QUELQUES CHIFFRES SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHO-ACTIVES EN FRANCE

Données issues de la cohorte CONSTANCES (publication MILDECA 2021) et de l'étude ELEAS 2016

### 18-35 ans

Tranche d'âge la plus concernée par la consommation d'alcool de tabac et de cannabis



### Tous les métiers sont concernés



mais les métiers des arts et des spectacles, de l'hébergement/restauration, de l'agriculture, du transport, de la construction et ceux en relation avec le public sont parmi les plus exposés

### 10,7% des femmes cadres

ont une consommation à risque d'alcool. Une prise de responsabilité augmente le risque de consommation d'alcool chez les femmes contrairement aux hommes



### 37% des actifs

utilisent les outils numériques professionnels hors temps de travail



19,8% des hommes

8% des femmes

ONT UN USAGE DANGEREUX DE L'ALCOOL



27% des hommes

23% des femmes

SONT FUMEURS



8% des hommes

4% des femmes

CONSOMMENT DU CANNABIS

(au moins une fois par semaine)

Population active occupée ayant eu au moins un mésusage d'anxiolytiques dans l'année

2,8% d'hommes



4,9% de femmes



78% des cadres

consultent leurs communications professionnelles pendant les vacances et week-end.

*Extrait de l'e-colloque transformation numérique - quels impacts sur la santé et les conditions de travail - Thibaud Dumas, docteur en neurosciences - octobre 2021*

## L'USAGE DE SUBSTANCES PSYCHO-ACTIVES AGGRAVE LE RISQUE DE PERTE D'EMPLOI



Les fumeurs ont un risque de perte d'emploi à un an au moins multiplié par 1,5 par rapport aux non-fumeurs, et cela, y compris pour ceux consommant moins de 10 cigarettes par jour.



Un usage dangereux de l'alcool (défini par un score au test AUDIT entre 8 et 15) est associé à un risque de perte d'emploi à un an multiplié par 1,5 et pour les sujets dépendants, ce risque est multiplié par 2.



La consommation de cannabis, même occasionnelle (moins d'une fois par mois), est associée à un risque de perte d'emploi à un an presque multiplié par 2. Ce risque est presque multiplié par 3 lorsque la consommation est d'au moins une fois par mois.

## L'USAGE D'ALCOOL MULTIPLIE LE RISQUE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES

Le risque d'accidents du travail graves est **multiplié par 2** dès lors qu'il existe une consommation chronique hebdomadaire excessive (définie par la cohorte CONSTANCES par au moins 2 verres par jour chez les femmes et 4 verres par jour chez les

hommes). Le risque d'accidents du travail graves est **augmenté de 50%** pour ceux qui ont une alcoolisation ponctuelle importante (API) au moins une fois par semaine.



# À quoi ça sert ?

Les bénéfices à mettre en place une démarche de prévention des conduites addictives dans votre structures sont à la fois juridiques, économiques et sociaux.

## LA PERFORMANCE SOCIALE



- Améliorer la qualité de vie et des conditions de travail.
- Agir sur l'image de l'entreprise.
- Eviter la perte de compétences liées à un arrêt de travail prolongé.
- Favoriser la transmission des savoir-faire dans l'organisation.
- Développer les relations professionnelles et le dialogue social.
- Favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie privée.

## LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



- Améliorer la qualité du travail.
- Augmenter la productivité de l'entreprise.
- Agir contre l'absentéisme.
- Optimiser les organisations.
- Réduire les coûts (dégâts, licenciement pour inaptitude, malfaçons, arrêts maladie...).
- Agir sur son attractivité et baisser le turn-over.

## LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE



- Assurer la sécurité (réduire les incidents et accidents du travail).
- Protéger la santé (prévenir / réduire les risques professionnels des conduites addictives, risques RPS, TMS...).
- Maintenir dans l'emploi, permettre le reclassement.
- Faire évoluer la culture de l'entreprise dans le sens de la prévention.
- Ecrire et accompagner les procédures pour plus de sécurité et d'équité de traitement.
- Suivre les actions dans le DUERP

**La mise en place de la prévention des conduites addictives a permis également un dialogue nourri avec les services de la médecine du travail. Permettant ainsi d'accompagner au mieux le personnel en demande d'aide. (PME- industrie du bois - Occitanie)**

## Comment s'y prendre ?

La mobilisation des acteurs tout au long de la démarche peut passer par exemple par :

- **Oser mettre le sujet à l'ordre du jour de réunions** de l'entreprise pour y réfléchir, pour ouvrir le dialogue (travail sur la mise à jour du DUERP, CSE, réunion d'équipe...).
- **Promouvoir des espaces de dialogue paritaires** entre direction, représentants du personnel, professionnels de la santé au travail.
- **Faire intervenir un professionnel extérieur**, non lié à l'organisation de travail pour donner un éclairage nouveau sur le risque des conduites addictives en milieu professionnel (sensibilisation, conseil, formation...).
- **Aborder le sujet des addictions comme un risque professionnel** (DUERP, fiche d'évaluation des risques...).
- **Se donner des indicateurs d'alerte** sur le sujet avec les préventeurs, les services de santé,
- les managers (accidents, remontées du terrain, inquiétudes exprimées, organisation des pots en entreprise, incidents en reprise de poste...).
- **Analyser les situations de travail** pouvant favoriser des pratiques addictives.
- **Communiquer sur la démarche** auprès de l'ensemble des personnels tout au long du projet.
- **S'appuyer sur des campagnes de prévention nationale** (Moi(s) sans tabac, Défi De Janvier, semaine de la QVT, journées mondiales sans smartphone...).

**Nous avons structuré notre projet en mettant en place des outils pour accompagner les équipes encadrantes** (entreprise d'insertion par l'emploi – Centre Val de Loire)



## LES FACTEURS DE RÉUSSITE IDENTIFIÉS PAR DES STRUCTURES

- **L'engagement de la direction** (intention, moyens, données).
- **La volonté commune d'agir**, représentant-es de la direction et du personnel.
- **L'adhésion** et l'appropriation de la démarche par toutes et tous.
- **Un travail collectif** et pluridisciplinaire.



### POUR ALLER PLUS LOIN :

- Association Addictions France  
<https://addictions-france.org/>
- Addict'AIDE pro, les addictions en milieu professionnel, les fiches pratiques  
<https://www.addictaide.fr/pro/outils-guides/>
- MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives)  
- [https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/rapport\\_constances\\_web.pdf](https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/rapport_constances_web.pdf)  
- [https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/charte\\_esper.pdf](https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/charte_esper.pdf)
- Anact  
<https://www.anact.fr/mots-cles/conduites-addictives>
- Travail et addictions : les ressources pour comprendre et agir  
<https://veille-travail.anact.fr/produits-documentaires/travail-et-addictions-les-ressources-pour-comprendre-et-agir>
- Intervenir addictions, le portail des acteurs de la santé  
<https://intervenir-addictions.fr/sante-au-travail/>



### CONTACTS

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE  
[contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)



ANACT  
[anact@anact.fr](mailto:anact@anact.fr)

